



Convocation :..... 11.10.2021
Affichage :..... 11.10.2021

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021 À 18H

N° 2021/16

Objet : Ecole Nationale Supérieure d'Audiovisuel site de Castres – approbation du contrat pour le secrétariat de la licence en infographie multimédia Technologies et activités de l'Image et du Son

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Catherine DURAND, M. Michel MARTIN, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Didier HOULES, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

Mme Eve BUGIS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2021/16

École Nationale Supérieure d'Audiovisuel site de Castres – approbation du contrat pour le secrétariat de la licence en infographie multimédia Technologies et Activités de l'Image et du Son

Le Président ayant exposé,

Par délibération du 4 décembre 2014, le Comité syndical a décidé de mettre à disposition de l'ENSAV une secrétaire à temps non complet (50%) pour assurer le secrétariat de l'antenne de Castres.

Cet agent est rémunéré sur le 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'adjoint administratif.

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la conclusion d'un nouveau contrat d'une durée d'un an pour l'année universitaire 2021-2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve le contrat pour le poste d'adjoint administratif, affecté à l'ENSAV, pour la période de 12 mois couvrant l'année universitaire 2021-2022,

- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2021 et seront inscrits au budget 2022 du Syndicat mixte.

Fait et délibéré à Castres, le 21 octobre 2021

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET